



DÉLIBÉRATION N° 128/2017/CACL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2017 A 10H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT DEVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 20
Nombre de Procuration : 2
Date de convocation : 31 octobre 2017

Nombre de suffrages exprimés : 22
Vote :
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf novembre, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Roger ARON 5^{ème} Vice-président ; Monique AZER 3^{ème} Membre du bureau ; Serge BAFAU 6^{ème} Vice-Président ; Georgina CHIN-TEN-FUNG Conseillère communautaire ; Corinne DIMANCHE Conseillère communautaire ; Marie-Reine GIRAULT Conseillère communautaire ; Nestor GOVINDIN 2^{ème} Membre du bureau ; Farah KHAN Conseillère communautaire ; Roland LEANDRE Conseiller communautaire ; Patrick LECANTE 1^{er} Vice-Président ; Thierry LEMKI Conseiller communautaire ; Chester LEONCE Conseiller communautaire ; Maryse LUPON Conseillère communautaire ; Mylène MAZIA Conseillère Communautaire ; Claude MORTIN Conseiller Communautaire ; PHINERA-HORTH Présidente ; Jocelyne PRUDENT Conseillère Communautaire ; Raphaël RABORD 4^{ème} Vice-Président ; Anne-Michèle ROBINSON Conseillère communautaire ; Serge SEWGOBIND Conseiller communautaire.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Gilles ADELSON 2^{ème} Vice-Président ; Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau → Procuration à Raphaël RABORD 4^{ème} Vice-Président ; David RICHE 3^{ème} Vice-Président Conseiller communautaire → Procuration à Marie-Reine GIRAULT Conseillère communautaire.

ÉTAIENT ABSENTS : Cathia ANATOLE Conseillère communautaire ; Rosaline CAMILLE-SIDIBE Conseillère communautaire ; Claude PLENET Conseiller communautaire ; Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC Conseiller communautaire ; Gabriel SERVILLE Conseiller communautaire ; Jean-Yves THIVER Conseillère communautaire ; Alex WEIMERT Conseiller communautaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Reine GIRAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'élection de Mme Marie-Laure PHINERA-HORTH à la présidence de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), le 17 avril 2014 ;

Vu l'élection des 6 Vice-Présidents et de 3 conseillers communautaires membres du Bureau, constituant avec la Présidente 10 membres du Bureau ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la commission finances du mardi 07 novembre 2017,

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 07 novembre 2017 ;

Entendu le **Rapport N° 128/2017/CACL** relatif au développement de l'administration électronique.

Considérant l'affectation supplémentaire de 8 932 € de DSIL au projet d'administration électronique et la modification en conséquence du plan de financement, évoqué lors de la présentation du dit rapport.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE du **Rapport N° 128/2017/CACL** de la Présidente relatif au développement de l'administration électronique.

APPROUVE le projet Open Data de la CACL pour un montant global de 180 000 € et le plan de financement suivant :

| | | |
|------------|-------|-----------|
| CACL | 50 % | 90 000 € |
| Etat (PIA) | 50 % | 90 000 € |
| Total | 100 % | 180 000 € |

APPROUVE le projet de Portail administration numérique et application mobile pour un montant global de l'opération de 78 932 € et le plan de financement suivant :

| | | |
|--------------|-------|----------|
| CACL | 38 % | 30 000 € |
| Etat (FNADT) | 51 % | 40 000 € |
| Etat (DSIL) | 11 % | 8 932 € |
| Total | 100 % | 78 932 € |

AUTORISE la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération, et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, et notamment le contrat de partenariat avec la startup MOBAPI, à intervenir dans la conduite de ces projets et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 09 novembre 2017



POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL
Marie-Laure PHINERA-HORTH